

Relevé des décisions du Conseil Municipal

Séance du lundi, 03 mars 2014

Sous la présidence de M. Guy ERB, Maire

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2013 de la commune comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 347.268,43 €
- un excédent d'investissement de 777.184,21 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA ZONE D'ACTIVITES

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2013 de la zone d'activités présentant un déficit de 71.446,32 €.

COMPTES DE GESTION 2013

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion de la commune et des budgets annexes dressés pour l'exercice 2013 par le Receveur Municipal, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'établissement d'une convention de mise à disposition de la parcelle n° 131, section AA, lieudit «Auf den Gullerein » d'une surface de 4,87 ares moyennant le versement d'une indemnité d'occupation de 50 € par an révisable annuellement.

EXERCICES DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption pour les biens cadastrés :

- Section AK, parcelle n° 210/41, d'une contenance de 8,87 ares
- Section AK, parcelle n° 211/41, « Kreuz », d'une contenance de 7,44 ares terres
- Section AK, parcelle n° 212/41, « Kreuz », d'une contenance de 1,97 ares sol
- Section AL, parcelle n° 2/113, d'une contenance de 980 m2
- Section AB, parcelle n° 101, d'une contenance de 150 m2

COTISATIONS AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNEE 2014

Le conseil municipal décide de verser au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin à BARR la cotisation de 2.228,16 € pour l'adhésion de l'ensemble des agents en activité au Comité National d'Action Sociale et à la Garantie Obsèques au titre de l'année 2014.

Le Maire,
Guy ERB

